

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

RETIRED AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° DN667

présenté par

M. Bru, M. Blanchet, M. Cubertafon, M. Lainé, Mme Lingemann, Mme Poueyto et Mme Thillarye

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 78 par les mots et les phrases suivantes :

« , et à garantir l'approvisionnement en matières premières. Aussi, pour soutenir la BITD, un calendrier pluriannuel d'achat d'équipements de défense sera réalisé pour soutenir son activité. La production française sera privilégiée. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement vise à protéger la BITD en permettant une visibilité d'investissement par l'État Français et une garantie d'achat. La production française doit être privilégiée pour soutenir notre tissu industriel et protéger les compétences de nos industriels.